



Interdiction d'accès à la cour de l'immeuble

Par **Liloutre56**, le **26/09/2015 à 11:57**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante et je loue un appartement dans un immeuble où les propriétaires (de l'immeuble entier) ont aussi un pied-à-terre.

Ces derniers interdisent aux locataires de laisser leurs amis mettre leur vélos dans la cour commune, et nous interdisent d'y mettre nos voitures. Ce n'est pas stipulé dans le contrat, en a-t-elle le droit ?

De plus, elle nous surveille et ouvre régulièrement sa porte lorsque l'on monte l'escalier, ou regarde par la fenêtre quand on arrive, en a-t-elle le droit également ?

Merci de me répondre, que je ne subisse plus ces interdictions sans savoir si je dois nier ou m'y plier !!!

Merci ! [smile4]

Par **Tisuisse**, le **26/09/2015 à 18:37**

Bonjour,

Que dit votre bail sur les parties louées d'une part et, et les parties communes d'autre part ?

Par **moisse**, le **26/09/2015 à 18:43**

Bonsoir,

Pas marqué dans le bail==> aucun droit.

En réalité la cour commune n'est pas commune.

Pour le reste la curiosité est un vilain défaut, mais pas de qualification pénale.

Sauf si elle entre chez vous, vous agresse ou vous insulte au passage.